

Bernard & Frère
472-5406
Musique - Piano
Orgues
Distributeur
d'amplificateurs
"DAVOLI"
141, St-Damase, Drummondville

LA TRIBUNE de Drummondville

DRUMMONDVILLE, MARDI, 19 OCTOBRE 1971

GailuRon LE BON PAIN
DE CHEZ NOUS...
C'est hon. C'est de la boulangerie
GUERIN & FRÈRE Ltée
665, boul. Mercure — Drummondville

A brûle pourpoint

DRUMMONDVILLE — La prochaine réunion de l'AFEAS aura lieu ce soir à 8 heures au sous-sol de la caisse populaire St-Pierre. Un conférencier invité de l'OPTAT prononcera une causerie sur le phénomène de la drogue. En ce qui regarde la partie "arts ménagers", toutes les dames sont invitées à apporter des articles divers de leur confection.

Le maire Philippe Bernier était un spectateur attentif au Centre civique, où les Rangers ont remporté une éclatante victoire de 6-5 sur les Royals de Cornwall. M. Bernier s'est d'ailleurs mérité un des huit prix qui ont été tirés au sort parmi les détenteurs de billets de saison.

Tout le grand public drummondvillois est cordialement invité à se rendre au pavillon Georges-Frédéric cet après-midi où une partie de cartes sera organisée par les bénévoles de la maison.

Des cliniques de puériculture et d'immunisation contre la diphtérie, coqueluche, tétanos, polio, varicelle et rougeole auront lieu ce matin à 10 heures à l'école du village de l'Avenir et cet après-midi à 1h.30 à l'Unité sanitaire du 345 de la rue Marchand à Drummondville.

Etant donné qu'aucun conférencier n'est cédulé pour le souper hebdomadaire des Rotariens, ce soir, les représentants

Décès de Mme Ernest Rodier (p. 25)

du club qui ont assisté à la conférence du district à Whitefield feront rapport de leur voyage. Ces représentants sont MM. Fernand Hardy, Jean-Paul Campbell et Alonzo Malouin.

André Lahaie semble apprécier énormément la route menant à Granby. Dans la seule journée de samedi, il aurait effectué ce parcours à plusieurs reprises. Alain Côté a cependant plus ou moins apprécié la balade...

Les professeurs de l'école Mayrand auront leur propre rallye automobile. C'est Jocelyn Blanchet qui est l'organisateur de cette compétition amicale qui aura lieu samedi à compter de 1h.30. Ce rallye sera d'une distance d'environ 60 milles.

La chorale "Vive Nos Gens" présentera son spectacle le 26 mars 72 au Centre culturel de Drummondville. Ce spectacle sera organisé en collaboration avec le comité de musique du Module socio-culturel de Drummondville.

Daniel St-Louis et Luc Guertin se souviendront longtemps de leur première expérience dans un rallye automobile d'une distance de 500 milles. Nos deux "oiseaux" sont revenus très tôt dimanche matin...

Ici et là dans le sport

DRUMMONDVILLE, (JM) — Estelle Neiderer détient la tête du classement des compteurs de la ligue de hand-ball de l'école Jeanne-Mance. Estelle a jusqu'à présent accumulé 48 points comparativement à 34 et 33 pour Ginette Letendre et Rolande Joyal.

Marcel Bisson pourrait bien se mériter le championnat des navigateurs des membres du club CADAC. Marcel a récolté pas moins de 2,084.10 points tandis que Léo Côté et Michel Bourbeau ont accumulé 1,988.57 et 1,553.13 points respectivement. Bobby Leclerc et Jean-Guy Lemay ont pour leur part récolté 1,435.54 et 1,164.76 points.

Chez les pilotes CADAC, c'est Yvon Gougeon qui détient les commandes du premier rang avec 2,432.74 points. Il est suivi de Jocelyn Blanchet et Phil Phiset avec respectivement 1,758.74 et 1,555.24 points.

François Lemieux a réussi deux buts dans un gain de 3-1 de Charles sportswear sur les Avocats, dans un match de la section moustique du hockey mineur. Yves Parenteau a complété le pointage dans le camp des vainqueurs tandis que Luc Dubé évitait le blanchissage aux siens.

Les Rodgers ont difficilement eu raison du motel Le Dauphin 2-1 dans une autre joute de cette section. Les compteurs ont été Junior Sawyer et Claude Picard des Rodgers et S. Sawyer du motel Le Dauphin.

Daniel Côté a enfilé deux buts tout en récoltant une mention d'assistance dans un gain de 3-1 des Comptables sur la Cordonnerie Drummond. L'unique filet des perdants a été l'oeuvre de Laurent Aré.

Le Benoit et Frères n'a eu aucune pitié pour les Aigles lorsqu'ils ont facilement triomphé au compte de 7-0. Les compteurs ont été dans l'ordre Marc Guilbeault, Gérard Houle, Luc Blanchette, Richard Fournier, Guy Yergeau, Gaétan Coderre et Jean Guilbault.

Dans un dernier match de cette section, Pierre Dionne y est allé d'une performance de quatre buts pour conduire les Pharmaciens à un gain de 7-3 sur le Lionel Houle. Daniel Laroche a été le meilleur des vaincus avec une paire de buts.

Les Rangers de Drummondville disputeront leur prochaine joute vendredi soir alors qu'ils seront les visiteurs au Collège de la vieille capitale. Il va sans dire que cette rencontre va susciter un immense intérêt.

Les Guides s'appelleront Kamsok

DRUMMONDVILLE, (ALR) — Les Guides 15-17 de la paroisse St-Pierre et Paul de Drummondville s'appelleront désormais Les Kamsok.

Le groupe des jeunes filles a tenu son camp d'orientation pour l'année 71-72 en fin de semaine, à Ulverton. Au cours de ce camp d'orientation, les 14 jeunes filles du groupe ont décidé la poursuite d'une enquête auprès des jeunes de leur âge, dans le but de connaître et d'analyser leurs besoins dans le domaine des loisirs. De plus, il a également été décidé qu'une pièce de théâtre serait présentée, de même qu'une soirée masquée.

KAMSOK

Le nouveau nom du groupe, tiré de la langue montagnaise, et qui signifie "au-delà du rocher", illustre bien le but du mouvement, qui est de former de futures femmes, épanouies et matures. La jeune fille doit fournir des efforts, traverser des difficultés: elle vit cela au sein d'une équipe de compagnes du même âge, qui, ensemble, réalisent divers projets d'envergure.

Communication-Québec: halte à Coaticook

COATICOOK — La tournée d'information régionale organisée par Communication-Québec, fera halte ce soir à l'école Sacré-Coeur de Coaticook, au 211 rue St-Jean-Baptiste, de 7h. 30 à 10h. p.m.

La population pourra y obtenir des renseignements, de la documentation et des réponses à une foule de questions, qu'il s'agisse d'emploi ou d'éducation, d'impôt ou d'assurance-maladie, d'agriculture ou de bien-être.

Le Parti civique présente 8 candidats

DRUMMONDVILLE, (RG) — Le parti connaît ses huit candidats aux sièges de concivique de Drummondville inc., vient de faire seillers municipaux et celui à la mairie de Drummondville.

Les policiers et la ville s'entendent

DRUMMONDVILLE, (RG) — Le conflit opposant la cité de Drummondville à son unité des policiers est maintenant terminée. Ce n'est qu'une dizaine de minutes avant l'échéance de la date limite fixée par les policiers pour la reprise des négociations que les conseillers municipaux et l'unité de négociation des policiers municipaux ont sonné le glas de l'entente qui devait être ratifiée sous peu. Une session d'étude qui aurait privé les citoyens de la ville de Drummondville de protection a ainsi pu être évitée.

Les représentants de la cité ont accepté de "régocier" à partir de l'ancienne convention échue le 31 décembre 1970, abandonnant ainsi le projet patronal sur lequel on voulait discuter au début. A la suite de l'assemblée d'hier soir, l'aviséur légal de l'unité de même que le président des policiers, Me Germain Jutras et M. Gérard Lefebvre, ont déclaré que le principal point de litige, soit les droits acquis, avait été sauvegardé.

Le second point important a été une entente sur des conditions salariales. Ainsi, les policiers ont obtenu une augmentation de \$15 par semaine pour 1971, rétroactive au premier janvier de même qu'une augmentation de \$10 par semaine pour 1972. Les premières offres patronales à ce sujet étaient de \$12 pour 1971 et de \$10 pour 1972. La cédule de travail pro-

posée par l'unité des policiers sera également étudiée sérieusement par le directeur Conrad Proulx.

Un seul point reste en suspens actuellement et il s'agit de la rémunération des heures supplémentaires de travail à temps et demi. Cette question sera réétudiée au cours d'une autre assemblée tenue à compter de 10h. 30.

Au sortir de la négociation l'unité de négociation syndicale composée de MM. Gérard Lefebvre, président, Raymond Joyal, vice-président, Gratien Raiche, secrétaire et Lorenzo Côté, secrétaire, a été unanime à souligner que le prochain contrat de travail se réglerait sûrement plus rapidement que celui-ci.

Affaire classée à l'école St-Frédéric

DRUMMONDVILLE, (JM) — La majorité des étudiants et étudiants du cours secondaire V de l'école St-Frédéric ont signé la formule par laquelle ils se sont engagés à poursuivre leur année scolaire en observant les règlements de la commission scolaire régionale St-François.

C'est en effet ce qu'il a été possible de savoir, hier en fin de matinée, au cours d'un entretien téléphonique avec M. Paul Chaillé, directeur de l'école. M. Chaillé a souligné que les cours avaient repris normalement lundi matin et que la majorité des élèves étaient montés en classe lorsque son de la cloche s'est fait entendre comme à l'habitude, soit à 8h. 25.

Une cinquantaine d'étudiants seraient demeurés dans la salle de l'école, mais une vingtaine d'entre eux devaient quelques minutes plus tard rejoindre leurs camarades de cours dans les différents locaux de l'institution de la rue Des Ecoles. "Quelques-uns sont retournés à domicile dans le but d'aller chercher leurs volumes et sont

revenus à l'école pour y suivre les cours réguliers. Les autres, soit une trentaine, ont demandé une journée pour réfléchir", a dit M. Chaillé.

Répondant à notre question, M. Chaillé a de plus souligné que la majorité des étudiants et étudiants s'étaient présentés en classe en tenue réglementaire, comme le veut le règlement de l'habillement de la commission scolaire régionale St-François. Le directeur de l'école a conclu l'entretien en mentionnant que selon lui l'affaire était classée.

Drummondville.

Les membres de la presse parlée et écrite de Drummondville ont appris la nouvelle tard hier soir au cours d'une conférence de presse convoquée par le parti civique. Voici d'ailleurs les noms de ces candidats. Le PCD présentera MM. Jules Dupuy, conseiller actuel, au poste de maire, et les conseillers suivants, respectivement aux sièges 1 à 8: Pierre Brunelle, Léandre Couture, Raymond Poisson, Roger Marier, Roland Nadeau, Paul Leclerc, Roger Leclerc et Marcel Joyal.

Le président de l'assemblée, M. Jules Dupuy, a mentionné que l'objectif de ce groupe de citoyens de toutes les parties de la cité était de présenter une équipe articulée d'hommes responsables qui vont tenter de répondre au besoin de changement exprimé par la population. "Cet équipe se veut un groupe ouvert, exclusivement axé sur l'administration municipale", de dire M. Dupuy.

Les membres du parti civique ont insisté sur le fait que l'équipe se voulait un groupe à l'écoute de la population et capable d'inventer des mécanismes de participation et de consultation des citoyens. Le groupe désire également reculer devant rien pour informer régulièrement la population sur la marche des opérations administratives de la cité de Drummondville. Le parti civique affirme que si ses membres sont élus, les décisions se prendront au grand jour "pour le bien commun de la collectivité et jamais en favorisant ceux qui se nourrissent d'une idéologie ou d'une autre".

Les membres du parti civique, mouvement

déclenché par M. Raymond Poisson, président sortant de la ligue des propriétaires, croient humblement qu'ils peuvent faire mieux que les administrateurs actuels.

La raison de cette affirmation serait que l'équipe représente aucun clan et qu'elle est disposée à travailler avec logique pour le plus grand bien du plus grand nombre. Le programme de l'équipe sera présenté lundi.

Les candidats

Le parti civique a choisi, selon les renseignements recueillis hier soir, ses candidats dans toutes classes de la société drummondvilloise afin d'être la plus représentative possible. Ainsi le candidat à la mairie, M. Jules Dupuy, est actuellement employé de cadre en tant qu'administrateur des travaux de génie à la Chemcell.

M. Pierre Brunelle est agent des ventes pour la firme d'huile à chauffage "Péto-Fina Canada Ltée". M. Léandre Couture pour sa part est à l'emploi de Chemcell depuis 1948 en qualité de promoteur et administrateur des projets d'automatisme. M. Raymond Poisson occupe le poste de chef du centre de service à la clientèle C.N. M. Roger Marier est le fondateur de l'atelier Roger, une ébénisterie et président général diocésain de la Société nationale des Québécois.

M. Roland Nadeau occupe le poste de directeur d'école. M. Paul Leclerc possède une épicerie. M. Roger Leclair est employé de l'Hydro-Québec comme électricien - mécanicien et M. Marcel Joyal est un quincailleur dans le secteur St-Jean-Baptiste.

On se souviendra que les 563 étudiants du cours secondaire V de l'école St-Frédéric avaient débrayé vendredi matin, pour contester le port du costume obligatoire. Dans une lettre qu'ils ont remise aux commissaires de la commission scolaire régionale St-François, ces étudiants demandaient certaines modifications soient apportées à ce règlement que le port du "jeans" pour les garçons et du pantalon pour les filles soit permis.

Par ailleurs, il a été possible d'apprendre hier soir que les autorités de l'école avaient reçu un faux appel à la bombe en début d'après-midi. A la suite de cet appel, les étudiants de l'institution d'enseignement ont été privés de leurs cours réguliers. Il semblerait qu'un petit groupe de récalcitrants, une quinzaine environ, aient profité de la sortie de leurs confrères pour distribuer une lettre fautive demandant la signature des parents.

Ainsi, M. Jean-Yves Desjardins, directeur de l'enseignement à la Commission scolaire régionale St-François, demande à tous les parents des élèves de l'école St-Frédéric d'ignorer la lettre en question. Il semblerait que les enquêteurs de la sûreté municipale de Drummondville poursuivent leur travail dans cette affaire de faux appel à la bombe qui est d'ailleurs une offense criminelle punissable par la loi.

Identification d'un squelette

MONTREAL — La Sûreté du Québec cherche à faire identifier un squelette humain trouvé sur le terrain de la commune à LaBaie, comté de Yamaska, le 21 août 1971.

Il s'agit d'un homme âgé d'environ 40 ans, mesurant 5 pieds 8 pouces, ayant les cheveux blonds ou châtain clairs. Il portait deux paires de pantalons de jeans bleus délavés et un pantalon gris, chaussures brunes doublées mouton, vareuse bleu délavée, chemise rouge à carreaux, type bûcheron, caleçon blanc, bas probablement verts, ceinture en cuir 32 pouces.

Sur les chaussures on a relevé des traces de peinture. Dans une poche arrière se trouvaient des chiffons, sur lesquels apparaissaient des traces de peinture.

Il possédait également une montre de marque Timex et un paquet de cigarettes de marque Marlboro.

Toute personne pouvant fournir des informations sur l'identité de cette personne est priée de communiquer avec l'office de service de la sûreté du Québec à Montréal au numéro de téléphone 394-4120 et ce 24 heures par jour.

Pas de mari au palais de justice

DRUMMONDVILLE, (RG) — "J'espère que vous n'entrez pas de mari au palais de justice".

C'est ce qu'a mentionné le juge Anatole Corriveau de la cour des sessions de la paix du district judiciaire de Drummond lorsqu'un jeune prévenu de 22 ans, accusé de possession de haschisch (4,3 grammes) lui a déclaré qu'il attendait du travail au palais de justice de Montréal d'ici peu. Sur une réponse négative du prévenu, le juge a souri.

Robert Mailhot, de Drummondville a plaidé coupable à l'accusation portée, contre lui

mais de longs échanges entre le procureur de la Gendarmerie royale du Canada, Me Michel Duchesne, et le juge Corriveau ont précédé le prononcé de la sentence. Le président du tribunal a fait remarquer à Me Duchesne que l'accusation avait été portée sur matière sommaire et que le maximum prévu comme peine était de 2 ans d'emprisonnement.

Faisant mention de la jurisprudence établie dans les causes de possession de petites quantités de drogue comme la marijuana et le haschisch, le juge Corriveau a laissé entendre que la Gendarmerie royale

avait dû recevoir des instructions influencées par le rapport Ledain pour procéder de cette façon.

De son côté, l'avocat de la défense, Me Roger Blais, a souligné que de nombreux autres cas de possession de marijuana et de drogues semblables n'avaient attiré que des peines mineures.

Le juge a poursuivi en disant qu'il tenait compte du casier judiciaire vierge de l'accusé pour le condamner à une peine de \$150 d'amende et aux frais ou à défaut de paiement, trois mois de prison.

Inauguration de la construction de l'autoroute 51

DRUMMONDVILLE, (RG) — Le ministre de la Voirie et des Travaux publics, Me Bernard Pinard, a inauguré, hier avant-midi, les travaux de l'autoroute 51 de l'ordre de \$3,500,000.

Cette autoroute raccordera éventuellement l'autoroute 55 avec Drummondville et l'autoroute 30 à Sorel, établissant ainsi une voie de circulation rapide entre le centre sidérurgique de Sorel à la région du centre du Québec. Cette voie aura en général 400 pieds d'emprise et sera à voie divisée avec des carrefours étagés aux endroits stratégiques.

La première étape de réalisation sera la construction de la voie ouest et l'étape ultime, lorsque la densité de la circulation la justifiera, sera la construction de la 2e voie avec les étagements. La levée de la première pellette de terre du ministre Pinard, député du comté de Drummond à l'Assemblée nationale, correspondait avec la mise en chantier du tronçon compris entre la route 13 à St-Nicéphore et l'autoroute Transcanadienne à Grantam-Ouest. C'est d'ailleurs

Deux projets

Cette première section de l'autoroute 51 comprend deux projets. Le premier, dont les plans et devis et la surveillance ont été confiés à la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Malouin et Associés, coûtera \$1,520,000 et le contrat a été adjugé à la firme Arco construction de Plessisville. Ces travaux se poursuivront d'ailleurs durant tout l'hiver.

Le second projet pour le même tronçon est estimé à environ \$1,000,000 et les plans et devis de même que la surveillance ont été confiés à la firme d'ingénieurs-conseils Saint-Pierre, Bertrand, Charron et Savoie. Les soumissions pour les travaux eux-mêmes seront

ouvertes au début de novembre.

Ces deux projets prévoient l'exécution des terrassements, du drainage et des fondations de la voie ouest sur une longueur de 7 milles environ de voie rapide plus certains embranchements.

Outre ces projets de la première phase de la réalisation de l'autoroute 51 qui tracera un trajet à environ mi-chemin entre Drummondville et Saint-Germain, des soumissions seront demandées à la fin de novembre pour la construction d'un viaduc au-dessus des voies du Canadien National et un pont d'étagement pour raccorder à l'autoroute transcanadienne. Ces travaux sont évalués à environ \$700,000.

Tous ces travaux de terrassement et de structure devront être terminés pour le début de septembre 1972. Par la suite, les travaux de revêtement bitumineux, d'éclairage et d'embellissement seront exécutés pour permettre la circulation automobile, pour ce tronçon mis en chantier hier, vers la fin d'octobre 1972.

Campagne des oeuvres...



La Fédération des oeuvres de charité du comté de Drummond et du diocèse de Nicolet a lancé sa campagne annuelle de souscription au cours d'une conférence d'information hier après-midi. L'objectif de cette année est de \$75,000. Dans l'ordre, M. Ferdinand Smith, président du Conseil central des oeuvres du comté, Mme Irenée Dufresne, présidente générale de la Fédération pour le diocèse de Nicolet et le président de la campagne pour le comté, M. Lucien Couture.

(Photo La Tribune, Drummondville)



PREMIERE PELLETTE — Le ministre de la Voirie et des Travaux publics, Me Bernard Pinard a inauguré les travaux de construction de l'autoroute 51 qui raccordera éventuellement l'autoroute 55 avec Drummondville et l'autoroute 30 avec Sorel. C'est aux commandes d'un gigantesque bélier mécanique que le ministre Pinard a officié à la cérémonie. Dans l'ordre, MM. Henri Bergeron, président de la firme Arco Construction, Robert Malouin, ingénieur, le ministre et député du comté de Drummond et Denis Roy, ingénieur.

(Photo La Tribune, Drummondville)

En quelques lignes

VICTORIAVILLE — Le club de curling Laurier tiendra une conférence de presse vendredi soir. Le nouveau président Ubald Martin exposera le programme des activités de la saison 1971-72.

Une clinique de volleyball aura lieu au CEGEP de Victoriaville dimanche le 24. On profitera de l'occasion pour former la Fédération de volleyball du centre du Québec.

Dans la ligue mixte du samedi, l'abattoir Mailhot, le centre de couture Singer et les naufragés ont remporté la victoire. Diane Dumont s'est distinguée en roulant un simple de 159 et un triple de 436.

Le début des activités de la section féminine du club de curling de Victoriaville aura lieu mercredi le 24 novembre. Le comité est présidé par Mme Jeanne Camiri, qui est secondée par Mmes Pauline Martin, vice-présidente, Marie Croteau, comité des rencontres, Réjeanne Fortier, trésorière, Nicole Pothier, secrétaire, Claire Laliberté, réception, et Marjo Croteau, réception et publicité.

Nos oiseaux matinaux du club 76 seront en vedette à la télévision prochainement. L'équipe de cinéaste du programme en Mouvement viendra à Victoriaville filmer les 50 à 70 personnes qui chaque matin font des exercices pour se maintenir en bonne condition physique.

Princeville en bref

A Ste-Hélène de Chester, le chef de la Brigade des Incendies, M. Jean-Louis Guillemette, souligne qu'on n'a eu aucun feu à combattre en septembre. L'équipe qu'il dirige sont tous des pompiers volontaires dont le camion-pompe et l'équipement sont maintenus en état de service au poste situé dans la localité de Trotter.

La Commission Scolaire de Princeville a maintenant son responsable de l'opération INVENTAIRE DE L'EQUIPEMENT. Cette tâche a été confiée à M. Georges Crête, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire, par le président Me Hervé Boudreau et les commissaires. L'opération concerne principalement le travail à accomplir dans les écoles des secteurs qui s'ajoutent à Princeville pour le regroupement qui sera complété le 1er juillet 1972.

A St-Louis de Blandford, M. Lionel Marchand a été élu président de la ligue VINGT pour le ballon sur glace. M. Léon-Jules Baril de Lemieux agit comme vice-président de cet organisme sportif régional. La responsabilité du secrétariat a été confiée à M. Camille Michaud de St-Louis de Blandford. Quatre localités ont déjà formé des équipes masculines et féminines en vue de la participation aux activités de la ligue VINGT et d'autres s'ajoutent bientôt à ce groupe. La direction de la Ligue VINGT se réunira de nouveau le 20 octobre à St-Louis de Blandford.

Les Filles d'Isabelle de Princeville ont réélu Mme Anne-Marie St-Pierre comme régente. Mme St-Pierre prend sa 12e année consécutive à ce poste. Les élections ont été dirigées par Mlle Claire Déry de Victoriaville, régente d'Etat des Filles d'Isabelle. Les responsables d'une vingtaine de postes ont été nommés lors de ces élections. Mlle Claire Déry a annoncé que des ententes avaient été conclues avec les Chevaliers de Colomb pour que les Filles d'Isabelle aient une section dans la revue COLOMBIENNE pour faire connaître les activités du mouvement.

La Commission Scolaire de Chester-Est (Ste-Hélène de Chester) a complété l'organisation de la présente année académique en nommant Mme Rolande Guillemette comme responsable de l'Ecole centrale. Le président, M. Benoît Fréchette, et les commissaires ont aussi autorisé une rotation dans le personnel enseignant, pour certaines matières. D'autre part, M. Conrad Allaire, secrétaire-trésorier, a reçu instruction de mettre au point toute la documentation dont on pourrait avoir besoin pour le regroupement en voie de réalisation avec la Commission scolaire de Princeville.

Le Centre d'Accueil Domrémy de Princeville a reçu un A.A. de Plessisville comme conférencier à un déjeuner-causette hebdomadaire. L'invité du président, M. Ernest Ayotte, et de ses collègues a entretenu ses auditeurs sur le côté moral des problèmes de l'alcoolisme et de l'importance d'insister sur ce point dans la préparation des programmes de réhabilitation.

La Chambre de commerce de Princeville a tenu à manifester son appréciation pour le travail accompli par les membres dont le mandat prend fin cet automne au Conseil municipal urbain. Cette appréciation a été donnée dans un éditorial rédigé par le président de la Chambre de commerce pour 1971-72, M. Jean-Claude Leclerc. A la même occasion, le mouvement a offert sa collaboration aux édiles municipaux pour l'étude de toute question pouvant favoriser le développement économique de la ville.

Chronique municipale

STE-VICTOIRE, (JR) — La municipalité de Ste-Victoire a approuvé un montant de \$25 pour l'œuvre des Chevaliers de Colomb. La séance du 4 était présidée par le maire J.-Arsène Tourigny.

Le conseil a accepté de poser une couche de gravier sur une distance d'environ 300 pieds dans une nouvelle rue aux Eboulis.

Le conseil devra renégocier le contrat d'enlèvement des ordures. Le présent contrat avec la firme Jacques Gaudreau prend fin le 31 décembre 1971. M. Gaudreau sera invité à la séance du mois de novembre.

Lors de la dernière assemblée du conseil, une forte délégation de propriétaires de maisons mobiles sont venus prendre des renseignements sur l'évaluation et l'imposition de taxes de leurs propriétés.

Le terme d'office des conseillers aux sièges no 1 et no 3 représentés par MM. Jacques Bélanger et André Allard doit expirer le 31. La mise en nomination aura lieu le 24 de midi à 2 heures p.m.

Le conseil a décidé que la présidence d'élection soit confiée à M. Rodolphe Houle. Ce dernier est l'ancien secrétaire de la municipalité.

La prochaine séance du conseil de ville de la municipalité de Ste-Victoire aura lieu lundi le 1er novembre sous la présidence du maire J.-Arsène Tourigny.

Plus de 500,000 tonnes d'antimoine

STS-MARTYRS, (ML) — La quantité de minéral trouvée par les travaux actuels à la mine d'antimoine de Sts-Martyrs, près du lac Nicolet, permettent d'établir une réserve commerciale de l'ordre de 500,000 tonnes.

On sait que les travaux de concentration ne sont pas encore débutés dans ce chantier réanimé après une période inactives de plus de 100 ans. A la suite du programme de forage prévu et de l'étude de la géologie de surface et des vieux travaux d'excavation souterrains, indiquant un ton-

nage suffisant pour justifier l'installation d'un concentrateur d'une capacité d'au moins 100 tonnes de minéral par jour.

La production doit commencer bientôt

Les travaux se concentrent maintenant à l'excavation d'un puits d'exploration situé à 300 pieds du vieux puits creusé en 1863 et d'une tranchée de surface de plus de 600 pieds dans la zone minéralisée de chaque côté du puits d'exploration. Ces travaux ont pour but de déterminer dans quelle pro-

portion le minéral sera extrait soit à ciel ouvert ou à partir de galeries souterraines.

Le minéral obtenu de ces excavations sera utilisé pour un essai de concentration de plusieurs tonnes à l'usine pilote du ministère des Richesses naturelles. Ces essais avec du minéral fraîchement retiré a pour but de déterminer la possibilité de concentrer le minéral sous forme d'oxyde d'antimoine et d'antimoine natif.

L'antimoine se vend actuellement \$0.62 sous la livre comparativement à \$0.53 pour le cuivre.

\$31,000 de subventions aux municipalités

VICTORIAVILLE, (J) — Le ministre des Richesses naturelles et député du comté d'Arthabaska, M. Gilles Massé, vient d'annoncer plus de \$31,000 d'octroi accordé aux municipalités de Ste-Victoire et Daveluyville. Ces octrois serviront à la protection contre les incendies et en travaux de creusage de la rivière Cyrenne.

La ville de Daveluyville recevra 2 montants successifs de \$3,781.93 et de \$17,631.80. Il s'agit de sommes allouées dans le cadre du programme de subventions aux municipalités et ces montants contribueront à la protection contre les incendies.

Pour sa part, la municipalité de Ste-Victoire d'Arthabaska recevra un montant de \$10,000 pour un contrat de drainage. Ces travaux sont effectués par

le ministère de l'Agriculture et concernent le cours de la rivière Syrenne. De plus, le ministère de la Voirie entreprendra des travaux d'arpentage sur les routes 10 et 11 de la paroisse Ste-Victoire. Le ministre Massé a tenu à préciser que la municipalité de Ste-Victoire collaborera au financement de ces travaux de voirie qui seront mis en marche dès le printemps prochain.

Le théâtre des Pissenlits revit

VICTORIAVILLE, (ML) — Le théâtre des pissenlits présentera un spectacle intitulé "Destination astéroïde" et inspiré de l'œuvre de Saint-Exupéry le 24 au centre des loisirs de Victoriaville.

Cette troupe de théâtre fait une tournée du Québec et de-

à quelque 45,000 enfants ont vu leur spectacle, lors de 125 représentations.

Les spectateurs peuvent "assoir librement autour des figurines, un maximum de 400 enfants, dont l'âge peut varier de 3 à 12 ans, sont acceptés à chaque représentation.

L'histoire raconte l'épopée d'une fusée qui se dirige vers la planète petit Prince, astéroïde B-612. Mumu et Pamplémousse voyagent à bord, envoyés par le professeur Inventorix, à la suite de sa découverte de l'emplacement exact de cette planète. Les deux clowns et tous leurs amis ont pour mission de ramener au professeur la formule qui lui rendra sa jeunesse et sa beauté.

Arrivée sur l'astéroïde, les enfants rencontrent le petit Prince et sa rose, tous les deux bien tristes et sous le charme d'une méchante reine jalouse de leur bonheur; il faudra d'abord vaincre Bourgonne, la reine qui n'a jamais ri, si on veut obtenir le secret de la jeunesse éternelle.

Le service social de Plessisville: du nouveau

PLESSISVILLE, (G.A.B.) — La création d'un service de renseignements est annoncée à la population de Plessisville et des localités avoisinantes par le Service social de Plessisville.

Ce service est offert aux personnes qui ont un problème de santé, de budget, de loisirs ou d'éducation et qui ne savent pas où s'adresser pour trouver une solution.

Le service s'adresse aussi aux personnes qui veulent connaître la façon de faire pour bénéficier des programmes gouvernementaux auxquels elles ont droit.

Centre d'information

Désormais, l'Agence pourra répondre à ces situations en renseignant la population sur les ressources telles les organismes de la région, les services gouvernementaux publics ou privés, pouvant être utilisés selon le problème.

L'Agence pourra donner des explications sur la façon d'utiliser ces ressources. Pour bénéficier de ce nouveau service, les intéressés sont priés de s'adresser au Service social de Plessisville, 1552 avenue St-Edouard.

La campagne du Richelieu: un succès

PLESSISVILLE, (GAB) — Le président du Richelieu de Plessisville, M. Jos. Bélanger, a profité d'un souper régulier à l'hôtel Manoir-Plessis pour féliciter et remercier les membres qui ont contribué au succès de la campagne annuelle de souscription.

Cette souscription en faveur des oeuvres du Richelieu a déjà dépassé l'objectif fixé et les entrées de fonds ne sont pas encore complétées. Les responsables de la collecte en sont aux dernières étapes pour les contacts restant à faire.

M. Guy-E. Barré, secrétaire du Richelieu, a communiqué un rapport préliminaire sur le travail accompli par les membres qui ont manifesté une étroite collaboration pour la campagne de 1971, est-il précisé dans le document.

Soirée hawaïenne

Le travail se poursuit activement en rapport avec l'organisation de la manifestation publique annuelle au Richelieu de Plessisville. Les plans sont prêts pour les décors de la salle et une invitation a été faite aux bonnes volontés dont on aura besoin pour diverses tâches.

Le thème de cette manifestation est: "Soirée hawaïenne". MM. René Dionne et Laurent Dubois dirigent conjointement l'équipe à l'oeuvre dans le comité qui voit à la réalisation de ce projet. Des cartes de participations sont en circulation.

Le président du Richelieu, M. Jos. Bélanger, a fait remarquer que le programme de la "Soirée hawaïenne ne comprenait pas de spectacle. Il a précisé que le buffet serait très "élaboré" et que les participants auraient à leur disposition de la musique appropriée à la circonstance. La tenue vestimentaire est laissée à l'entière liberté des participants. M. Bélanger a toutefois invité ceux qui avaient des toilettes à la mode hawaïenne à les porter pour cette soirée dont la date a été fixée au 13 novembre.

Affaires municipales

Les membres du Richelieu ont accepté de prendre part à une manifestation qui sera organisée conjointement avec la Chambre de commerce et les Optimistes. Pour la circonstance, le confrencier invité sera le ministre des Affaires municipales, M. Tessier. Il a été convenu que cette manifestation serait tenue à la fin de novembre ou au commencement de décembre.

Une activité organisée conjointement en août dernier par le Richelieu et les Optimistes a été un succès; le maire de la ville de Québec, M. Grégoire, avait été reçu à cette occasion.

Les membres du Richelieu ont pris en considération une suggestion faite par l'un des leurs; une demande sera adressée au Conseil municipal urbain de Plessisville pour que des améliorations soient apportées au système d'amplificateur de la grande salle de l'hôtel de ville et que des sièges plus confortables remplacent ceux actuellement utilisés dans ce vaste local.

Béliveau-Perreault...



Grâce aux policiers de Victoriaville, bon nombre de jeunes ont pu assister au match Canadiens-Sabres au Forum de Montréal. Les jeunes ont rencontré personnellement Jean Béliveau et Gilbert Perreault, leurs deux idoles. Le voyage s'est fait en autobus, les policiers Michel Béliveau, Réal Perreault, Maurice Veilloncour et Lionel Boislard étaient les responsables du voyage. Quelques jeunes, anxieux dès le départ, s'informent ici auprès des responsables. (Photo La Tribune, Victoriaville)

Assemblée monstre des camionneurs

VICTORIAVILLE, (ML) — Une délégation d'au moins 60 camionneurs du comté participera à une assemblée monstre regroupant les 5,000 membres de l'Association nationale des Camionneurs artisans indépendants du Québec, dimanche, à Québec.

C'est au cours de cette rencontre que les camionneurs indépendants recevront une réponse du ministère du Travail concernant leur demande en reconnaissance. Par la même occasion, on jugera des dispo-

sitions à prendre pour hâter la procédure dans le cas d'une acceptation ou faire valoir leurs motifs, dans l'expectative d'un refus.

Le responsable des relations extérieures de l'ANCAI, M. Jacques L'Estage, nous a rappelé les démarches déjà effectuées par les camionneurs dans l'ANCAI afin d'obtenir la reconnaissance syndicale.

Quelques rencontres ont été tenues au cabinet du ministre du Travail. Par la suite, des documents ont été échangés en-

tre les deux impliqués. Finalement, le ministre Cournoyer a admis le principe du bien fondé de la requête et demande la formation d'un comité spécial. Ce groupe n'a toujours pas présenté le rapport de son travail. L'association a donc décidé de hâter les procédures en expédiant un mémoire au ministre. On demande la reconnaissance immédiate dans ce document. C'est de cette demande que l'on connaît la réponse dimanche, à Québec.

Les Vulkins font match nul contre Lévis

VICTORIAVILLE, (JR) — Le club de hockey les Vulkins du CEGEP de Victoriaville a fait match nul 3-3 contre le club Lévis-Lauzon lors de l'ouverture de la saison de hockey dans la ville-reine des Bois-Francs. Michel Gauthier a dirigé l'attaque des vainqueurs avec une paire de buts alors que Jean Bellemar complétait le pointage pour les Vulkins.

La rencontre a été passablement rude et le policier du club local, Alain Laurendeau, a écopé de 2 majeures et d'une punition de mauvaise conduite de 10 minutes. Une foule de plus de 600 personnes assistaient à la première joute des Vulkins.

Les trois étoiles de la rencontre ont été Jean Bellemar, François Hamel et Michel Gau-

thier. Les Vulkins se rendront à Lévis en fin de semaine où ils rendront la politesse au club Lévis-Lauzon. La saison régulière de la ligue inter-collegiale débutera le 28 alors que les Vulkins rendront visite au club Trois-Rivières. La saison locale commencera le 31 alors que le club Thetford Mines sera le visiteur au centre sportif Jean Béliveau.

Du nouveau à l'expo de motoneiges

PLESSISVILLE, (G.A.B.) — Les organisateurs de l'EXPOSITION DE MOTONEIGES ET DE SPORTS D'HIVER ont pris des dispositions pour présenter du nouveau à cette manifestation qui aura lieu à Plessisville les 29, 30 et 31 octobre.

Un plan d'aménagement déterminé avec précision permet de recevoir quelque 35 exposants qui ont déjà retenu tous les kiosques disponibles à la salle LE BOURGEOIS.

Un espace avantageusement localisé sera converti en bar-salon-musical; les autorisations nécessaires ont été demandées à cette fin. Les entreprises de la région qui ont accepté de prendre part à l'exposition accomplissent des démarches pour présenter tout ce qu'il y a de plus nouveau aux domaines de la motoneige, des sports d'hiver et des accessoires.

Les promoteurs de cette initiative font remarquer que ce sera un véritable FESTIVAL de tout ce qui concerne les sports d'hiver que cette exposition de la fin d'octobre à Plessisville.

Les visiteurs seront admis à des conditions très avantageuses à voir une foule de choses qui leur donneront un avant-goût de la vie sportive des prochains mois.

Les organisateurs

Cette EXPOSITION DE MOTONEIGES ET DE SPORTS D'HIVER est organisée conjointement par le Club auto-neige des Bois-Francs de Plessisville et l'Ecole de baseball, également de Plessisville.

Princeville favorise la construction

PRINCEVILLE, (GAB) — La demande de permis de construction faite par la firme Duval et Raymond inc. de Princeville en est à sa dernière étape en ce qui concerne les approbations requises.

Le Conseil municipal a demandé à la Société d'habita-

tion du Québec l'autorisation d'accorder le permis vu que la construction projetée est dans la zone de rénovation urbaine.

Il s'agit d'une annexe aux bâtisses actuelles de Duval et Raymond inc., annexe qui sera construite à quelque distance de la rue St-Jean-Baptiste Nord et en direction de l'avenue Racine Ouest.

La demande de permis est pour une construction de 40 pieds par 115 pieds, dont par-

tie sera sur deux planchers. Le coût approximatif de la construction projetée est de \$50,000.

Les travaux commenceront dès que la S.H.Q. aura donné instruction au Conseil municipal d'accorder le permis.

Au domaine de la construction domiciliaire, les édiles municipaux ont accordé un permis à Jean-Paul Binette inc. pour la construction d'un "bungalow" sur le boulevard Baril, dans l'ouest de la ville.

Dossiers fermés

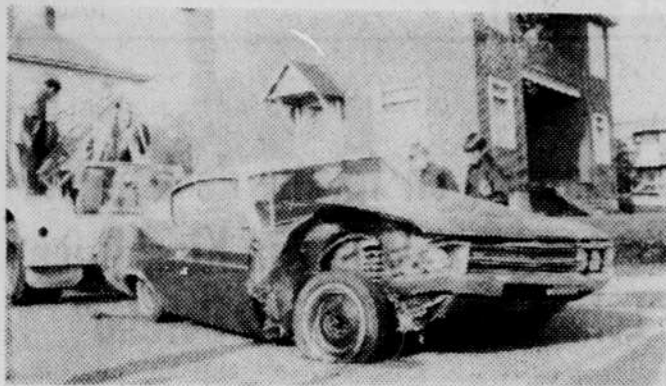
PLESSISVILLE, (G.A.B.) — Trois dossiers ont été fermés à la suite des enquêtes menées par le Service de la Police de Plessisville.

Les responsables de deux vols et d'une violation de domicile ont pu être retracés au cours des recherches et ces cas sont définitivement solutionnés. Les enquêtes se poursuivent sur plusieurs autres cas non encore solutionnés.

Le travail est effectué par M. Edouard Lebrun, directeur du Service de la police, et M. Raymond Gosselin, constable, qui a suivi un entraînement spécial à cette fin l'hiver dernier à l'institut de police du Québec à Nicolet.

Voyez les tout nouveaux modèles TOYOTA 1972

chez **L' TOYOTA Inc.**
191, Laurier — Victoriaville — 758-8593



Un accident s'est produit à l'angle des rues St-Ambroise et 5e Avenue hier après-midi vers 2 heures. Les deux automobilistes impliqués: M. Paul-Emile Dubé, d'Ascot Corner et M. Emery Bergeron, de Sherbrooke, ont subi des dommages estimés à plus de \$500.

Deux accidents à Windsor hier

WINDSOR (JA) — Deux accidents de la circulation se sont produits hier à Windsor. Le premier est survenu à 13h55 à l'angle des rues St-Ambroise et de la 5e Avenue lorsqu'une automobile est entrée en collision avec un autre véhicule. Les deux automobilistes impliqués dans cet accident sont M. Paul-Emile Dubé, d'Ascot Corner et M. Emery Bergeron, de Sherbrooke. Le premier a subi des dommages estimés à \$500 tandis que le se-

cond véhicule a été endommagé pour la somme de \$700 à \$800. Par ailleurs, un autre accident s'est produit hier vers 5h20 face à la manufacture Top Grade sur le chemin de Richmond quand M. Emile Lussier et M. Alows Perrault de Windsor ont été impliqués dans un accident qui n'a causé des dommages qu'à la voiture de M. Perrault. Ce dernier a vu son véhicule endommagé pour la somme d'environ \$350.

5,000 personnes aux célébrations de la paroisse St-Isaac Jogues

ASBESTOS — Plus de 5,000 personnes ont partagé leur joie lors des manifestations qui ont marqué le 25e anniversaire de la paroisse St-Isaac Jogues d'Asbestos.

Plus de 300 bénévoles ont assisté les organisateurs dans leur travail.

Les festivités avaient été lancées par l'allumage d'un flambeau qui, toute la semaine, se voulait une invitation à la participation. A cette occasion, les célébrants ont profité de la circonstance pour fêter les 15 années d'existence de la garde paroissiale.

Pour rappeler les premiers temps de la paroisse, une messe en latin a été célébrée en présence de la garde et des paroissiens.

Sans oublier les malades et les vieillards, les organisateurs avaient prévu une cérémonie religieuse et une partie récréative dans le cadre des célébrations du jubilé d'argent.

Ces festivités ont eu l'heur de plaire aux paroissiens et aux nombreux invités, parmi lesquels ont compté de nombreux anciens de la paroisse.

Hormidas Fredette se lance à l'assaut de la mairie

WINDSOR (JA) — M. Hormidas Fredette, actuel échevin au siège numéro 1 au Conseil de ville de Windsor annonce sa candidature à la mairie en prévision des élections municipales qui se tiendront le 7 novembre prochain. Il devient ainsi le deuxième candidat à ce poste, M. Marcel Noël ayant annoncé il y a quelques temps son intention de briguer les suffrages.

L'échevin Fredette en est à son premier terme à l'échevinage et complète sa troisième année comme échevin. Il est présentement président du comité industriel, du tourisme et de l'urbanisme. Il est établi à Windsor depuis 1955 et il est à l'emploi de la Compagnie Domtar depuis 1954.

Pressions

Dans un communiqué remis



M. Alfred Pinard, premier marguillier de la paroisse, accompagné de son épouse, a allumé le flambeau en présence du curé de la paroisse, l'abbé Gaston St-Jean.

à nos bureaux hier, M. Fredette mentionne qu'après avoir été sollicité par un certain nombre de citoyens de la ville du papier qui jugent que les décisions fermes qu'il a prises dans le passé l'avantagent à occuper ce poste, M. Fredette a décidé de se porter candidat en affirmant qu'il avait l'intention de mener les affaires de la municipalité à bonne fin en travaillant pour le bénéfice de toute la population.

Rejoint au téléphone, M. Fredette a déclaré par ailleurs qu'advenant son élection, il s'attendrait davantage au problème de la rénovation. "Etant donné que le gouvernement paie présentement 75% du coût des travaux, il faut en profiter et compléter le travail sans faute", de déclarer le candidat. De plus, l'échevin Fredette croit que le

conseil municipal devra se concentrer à payer les dettes de Windsor. "C'est dans un dialogue franc que le conseil arrivera à régler bien des problèmes", de déclarer le principal artisan de l'usine de filtration et de la rénovation urbaine qui s'est dit très ferme quant à sa politique municipale et croit que Windsor a toutes les possibilités en mains pour devenir encore plus attrayante et prospère qu'elle ne l'est présentement.

Craig

Par ailleurs, plusieurs personnes s'interrogent toujours à savoir si le maire Lewis Craig reviendra sur ses dires et se représentera comme maire. Les échevins Marcel Noël et Hormidas Fredette ont déjà annoncé leur intention de se présenter à la mairie. L'échevin Riendeau se lance à la conquête d'un autre terme au siège numéro 2. Charles Ferland et Léo Simoneau se présentent au siège dévolu présentement par Roger Longpré tandis que Gilles Abrah a posé sa candidature au siège dévolu par Roland Blanchard. Irénée Pellerin sera pour sa part à la conquête du siège numéro 5 de l'échevin Noël pendant que Bruno Lacroix briguera les suffrages au siège numéro 1.



M. Hormidas Fredette

Communication-Québec: halte à Coaticook

COATICOOK — La tournée d'information régionale organisée par Communication-Québec, fera halte ce soir à l'école Sacré-Coeur de Coaticook, au 211 rue St-Jean-Baptiste, de 7h. 30 à 10h. p.m.

La population pourra y obtenir des renseignements, de la documentation et des réponses à une foule de questions, qu'il s'agisse d'emploi ou d'éducation, d'impôt ou d'assurance-maladie, d'agriculture ou de bien-être.

Treize ministères ou organismes para-gouvernementaux seront représentés à cette assemblée.

Magog en bref

MAGOG (RLC) — Les directeurs de la ligue Anti-fléau no 1 au Québec tiennent à spécifier que des cartes de membres seront bientôt disponibles pour tous les membres de cette ligue.

Les Dames auxiliaires de l'hôpital La Providence de Magog tiendront leur assemblée générale le 20 octobre, soit mercredi prochain. Cette assemblée se tiendra à 20 heures à l'hôpital même.

Dans le cadre des préparatifs pour le défilé du Père Noël qui aura lieu en décembre, on commencera aujourd'hui à solliciter les propriétaires de magasins et de restaurants de la ville en vue d'obtenir les éléments nécessaires à un tel défilé.

Windsor en bref

WINDSOR, (JA) — Le Club Automobile CAWI de Windsor tenait sa première activité de la saison dimanche par la présentation d'un rallye plaisir. Plus de 20 automobiles y ont pris part. Dans la classe des experts non-sérieux, Réal Morissette et son frère Gilles ont respectivement terminé premier pilote et premier navigateur. Monique Blouin et Henri-Paul Thibault ont terminé deuxième tandis que Denis Martin et Richard Fréchette se sont classés troisième.

Dans la classe novice, Clément Thibault, secondé par Gilles Lussier, ont terminé premiers devant Robert Craig et Guy Hardy. Paul Turgeon, pilote et Huguette Turgeon, navigateur se sont classés troisième. D'autre part, la direction du Club désire rappeler que l'association est en pleine période de recrutement.

Mme Bertrand Roy, publiciste de l'Association Loisirs-dances de Windsor tient à informer la population qu'il y aura bal masqué à l'école St-Philippe samedi soir le 30 octobre à l'occasion de l'Halloween. De plus, l'Association tient à remercier Wilfrid Langlois pour le travail qu'il a accompli au sein de l'organisme. Ce dernier a démissionné récemment de son poste en raison de sa santé.

Un souper aura lieu au sous-sol de l'église St-Groix de Greenlay dimanche soir entre 5 et 7 heures. Plusieurs mets canadiens pourront être dégustés. Ce souper s'adresse à toute la population et est organisé au profit de la paroisse. Une soirée récréative suivra.

Le Club de chasse et pêche du Lac St-François de Brompton tenait dimanche un tournoi de tir au pigeon d'argile. Le gagnant a été Jean-Guy Labbé qui a amassé 14 points. Il est suivi de Michel Sirois et Michel Jeanson qui ont récolté 13 points. Le Club désire remercier sincèrement les 55 personnes présentes et également M. Léon Desaulniers et M. Yves Aubé qui ont fourni le lanceur automatique de pigeons. De plus, le Club désire informer la population qu'un autre tournoi du même genre se tiendra la semaine prochaine étant donné le succès obtenu.

Les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans désireuses de devenir reine du Club Junior "C" de Windsor doivent se présenter au Centre Lemay ce soir à 19h30.

Les couples qui prévoient se marier prochainement peuvent jouir d'un nouveau cours de préparation au mariage. Vous pouvez communiquer avec l'abbé Jean-Thomas Dumont si vous êtes intéressés à suivre ces cours par correspondance. De plus, une autre série de rencontres se tiendra en janvier prochain.

La police municipale de Windsor désire aviser les parents et les jeunes qu'elle sera désormais très sévère pour ceux qui consomment de la boisson lors des danses du vendredi soir à la salle du collège. Vendredi soir dernier, 6 jeunes ont été arrêtés puisqu'ils troublaient la paix dans le parc municipal.

Suite d'une série d'articles tirés du rapport Parc-Information

Des terrains de camping pouvant varier des plus sauvages au plus compacts

SHERBROOKE. — Selon Recherches sur le terrain

"Les recherches ont de la valeur que si elles se conforment à des fins rattachées au parc, concernant soit la flore, soit la faune ou l'interprétation des attraits de la nature. Dans tous les cas, il faut réduire les dégâts et les conséquences qui peuvent en découler pour le parc. Les parcs nationaux encouragent les activités touristiques auxquelles des groupes peuvent se livrer pendant leurs vacances.

Types de résidences
"Dans un parc, ajoute le rapport, il peut y avoir deux types de résidences: les saisonnières et les annuelles.

"Au début, une loi autorisait et encourageait même la construction de résidences permanentes. Elle s'est transformée et s'applique maintenant aux habitations de service (restaurants, hôtels, etc.). La résidence permanente est devenue un privilège très peu commun.

"Dans les premiers parcs, compte tenu du pourcentage de population beaucoup moindre qu'aujourd'hui, les parcs pouvaient facilement répondre aux besoins et autoriserait l'aménagement de résidences d'été. Il y a peu de temps, on y encourageait la construction de chalets et on voyait ceci comme une bonne utilisation d'un parc. Aujourd'hui, nous nous demandons s'il est possible de faire jouir les propriétaires de chalets d'un terrain entretenu au frais des contribuables pour les privilégiés. Tous ces terrains doivent servir au plus grand bénéfice de tous. Il est devenu maintenant, une politique du gouvernement d'acheter tous les chalets privés.

"Les installations du genre urbain ne sont pas admises,

dans un parc, à moins de s'harmoniser avec le milieu. Dans un parc, les loisirs en plein air sont tout indiqués pourvu qu'ils ne détériorent en aucune façon ce dernier. C'est donc dire que nous excluons tout ce qui est bruyant ou éclatant (style foires ou parcs d'attractions).

"Des divertissements ajoutés au parc ne doivent pas être faits pour amener le visiteur qui autrement ne viendrait pas. Ils ne doivent pas non plus être aménagés dans l'espoir d'accroître le nombre de touristes.

"Des installations pour des activités d'un groupe restreint de gens seront permises seulement après l'étude de tous les facteurs entrant en ligne de compte (possibilité d'installation à l'extérieur du parc).

"Il est essentiel de déterminer la fonction et le but des terrains propres à offrir des services aux visiteurs."

Habités à leur genre de vie, les gens désirent-ils changer ?

SHERBROOKE — "Les gens sont en général très réticents face au changement. Ils vont critiquer les gouvernements fédéral et provincial qui leur semblent les seuls responsables de la situation où ils se trouvent; ils deviennent agressifs, veulent que ça change, etc. Mais rares sont les changements qui ne dérangent personne et c'est à ce moment-là, qu'ils deviennent plus réticents. Comme nous l'avons déjà dit, ils se rendent compte que leur situation est précaire, mais ils se sentent, si on peut dire, habitués à leur genre de vie et ne désirent peut-être pas réellement changer."

Aussi lorsque l'équipe de Parc-Information, arrivait dans les villages avec un projet de

parc qui laissait supposer des dangers d'expropriations, les gens se sont-ils montrés sur la défensive.

"Une chose qu'on a pu remarquer souligne le rapport, c'est que les individus ont de la difficulté à croire que l'industrie touristique puisse faire réellement vivre une région. Ils sont habitués à l'industrie du bois et à l'agriculture. La plupart des gens n'ont probablement pas visité des centres qui vivent presque exclusivement du tourisme, par exemple Percé en Gaspésie.

"Dans nos réunions, nous avons eu des gens de l'extérieur, qui venaient de Montréal ou d'ailleurs et qui ont des chalets dans la région. Ces gens étaient tout aussi et même plus réti-

cents que les résidents permanents, à une éventuelle expropriation. Ces villageois qui sont venus dans la région, habituellement grâce à des contacts personnels ou qui sont des anciens résidents des environs, se sont attachés à leur deuxième demeure et tiennent à la garder.

"Il nous faut préciser que nous avons perçu une évolution chez les participants à nos réunions dans leur façon de voir l'implantation d'un parc dans leur région. Comme bon nombre de gens passent progressivement d'un pessimisme non voilé à un optimisme assez étonnant, on peut donc dire que les gens portent un fort intérêt à ce qui a trait à une évolution."

CHRONIQUE SUR L'HABITATION

(A titre d'information publique)

Votre nouvelle maison nous intéresse au plus haut point!

Rigoles et semelles

Les rigoles agissent en fonction de la fondation et transmettent les charges au sol. Le genre et les dimensions des rigoles devraient convenir aux conditions du sol et doivent être à une profondeur suffisante en bas du niveau du sol pour les protéger contre l'action de la gelée. La perte de chaleur par la fondation près des rigoles accorde une certaine protection contre l'action de la gelée. Si un terrain a été remblayé, la fondation devrait être prolongée afin de traverser la couche de remblayage jusqu'au sol non dérangé et conçue de manière à répondre aux exigences des conditions du remblayage. Dans les secteurs où le sol est instable, les rigoles et les fondations devraient être spécialement conçues ou il faudrait s'en tenir aux pratiques locales dont l'emploi s'est avéré un succès.

RIGOLLES. Les dimensions de rigoles devraient être conformes aux exigences du code local. Une méthode de déterminer la dimension dans le cas d'un sol de stabilité moyenne est illustrée à la figure 4. Il devrait y avoir un débord de la rigole au delà de chaque face du mur sur une largeur de 4 pouces au moins. Si la résistance porteuse du sol est basse, il peut être nécessaire d'installer des rigoles plus larges et armées.

Voici quelques règles qui s'appliquent au calcul et à la construction des rigoles:

1. Les rigoles doivent avoir au moins 6 pouces d'épaisseur.
2. Si l'excavation de la rigole est trop profonde, il faut suppléer avec du béton — ne jamais remblayer.
3. Il faut utiliser des coffrages pour la rigole lorsque les conditions du sol empêchent de bien dresser les tranchées de rigole.
4. La profondeur minimale des rigoles est établie d'après les conditions du sol et la pénétration de la gelée.
5. Il faut armer les rigoles de barres d'acier lorsqu'elles traversent les tranchées de tuyaux qui ne sont pas bien damées.
6. Lorsque le temps est au gel, il faut protéger le béton d'une couche épaisse de paille ou d'un autre matériau isolant approprié.

SEMELLES DE POTEAU. Une semelle de poteau devrait être centrée sous la pièce qu'elle appuie. Une semelle varie dans ses dimensions suivant la résistance admissible du sol et la charge qu'elle appuie. Sur un sol stable moyen, les dimensions ordinaires sont de 4 pieds carrés pour les maisons à un étage, et de 6 pieds pour les maisons à deux étages. L'épaisseur minimale devrait être de 6 pouces et jamais inférieure ou débord.

Une semelle de foyer et de cheminée est ordinairement mise en place en même temps que les autres semelles ou rigoles.

FONDATIONS EN GRADINS. Il peut être requis d'avoir recours à une fondation en gradins, lorsque l'emplacement est très incliné ou qu'il se présente un sol instable. La partie verticale du gradin devrait être mise en place en même temps que la rigole. Le fond de la fondation doit toujours reposer sur un sol intact. Chaque assise de béton devrait être à niveau.

Le raccordement vertical entre les rigoles dénivellées devrait être en béton d'au moins 6 pouces d'épaisseur et de la même largeur que la rigole. Certaines pentes raides peuvent exiger plus d'un gradin. Souf dans le roc, la distance verticale entre les gradins ne devrait pas dépasser 2 pieds, et la distance horizontale d'un gradin à l'autre ne devrait pas être inférieure à 2 pieds. Dans le cas des pentes très raides, où il est impossible de s'en tenir à ces exigences, des rigoles spéciales peuvent être requises.

FONDATIONS

La fondation forme un emmurement pour le sous-sol ou le vide sanitaire et supporte le mur, le plancher, le toit et les autres charges du bâtiment. Les murs de béton et de maçonnerie d'éléments sont les deux genres qui sont employés le plus communément.

L'épaisseur de la fondation et le genre de construction sont habituellement régis par le code local de construction. L'épaisseur du mur de béton et de maçonnerie d'éléments peut varier de 6 à 12 pouces, suivant leur profondeur en bas du niveau du sol et l'appui latéral qu'offre le système de charpente du plancher. Lorsqu'il se présente un sol instable, la fondation et la rigole devraient être spécialement conçues ou il faudrait suivre les pratiques locales qui ont réussi.

Afin d'assurer une hauteur libre suffisante au sous-sol, la hauteur nette des murs ne devrait pas être inférieure à 6 pieds 4 pouces depuis le dessus du sol fini au sous-sol jusqu'à la sous-face des poutres ou des solives.

Message de la

Société des Constructeurs d'Habitations de Sherbrooke et District Inc
Bureau au 275, rue Lavallée — Tél.: 567-4762

GERARD ALLARD
220
116 Avenue Sud Sherbrooke 562-1611
Spécialiste en maisons à prix modique.

ROBERT & ROBERT
Matériaux de construction
St-François-Xavier de Brompton, Qué.
Tél.: 845-2731

GEORGES RIENDEAU
Entrepreneur général.
Spécialité: habitations familiales.
1272, Larocque — Sherbrooke
562-0865

LIONEL DALLAIRE
INTERMUR GENERAL
2240, RUE ALBERT LOZEAU, SHERBROOKE

En quelques lignes

LAC-MÉGANTIC, (GD) — Des vandales ont fracassé les phares et les verres protégeant les cadrans indicateurs d'un tracteur appartenant à la firme Couet Inc., causant des dommages matériels estimés à \$200... la Sûreté municipale de Lac-Mégantic a ouvert une enquête en vue de découvrir l'identité des auteurs de ce méfait commis sur un terrain faisant face à l'école polyvalente présentement en construction à proximité de la sortie Nord de la ville...

On déplore à Lac-Mégantic le décès subit de M. Albert Michaud... le défunt était âgé de 63 ans...

Un accrochage survenu sur la rue Wolfe a causé des dommages matériels estimés à \$300 aux automobiles de MM. Julien Fortin et Jean Morin, tous deux de Lac-Mégantic... personne n'a été blessé dans cet accident...

Une automobile conduite par M. Pierre Labrecque, de Lac-Mégantic, a subi des dommages estimés à \$500 lorsqu'elle a heurté une vache qui traversait la route du rang de la Dam... l'animal, propriété de M. Antoine Blais, a dû être abattu...

Quelques vols plus ou moins importants ont été commis dans la région au cours des derniers jours... ainsi, un magnétophone à cassette est disparu de l'automobile de M. Gilles Roy, un résident du rang de la Dam... des outils d'une valeur approximative de \$250 ont été volés sur un chantier de construction routière... un appareil de télévision a été dérobé dans une résidence d'été de Woburn... des munitions et autres articles ont été volés dans un camp de chasse de Piopis... dans un chalet de Marsboro, ce sont des souvenirs de voyage qui ont retenu l'attention des voleurs... la Sûreté du Québec, détachement de Lac-Mégantic, a ouvert des enquêtes en vue de découvrir l'identité des malfaiteurs qui ont commis ces vols...

On déplore à St-Romain le décès de M. Ernest Proteau... le défunt était âgé de 68 ans...

Une automobile appartenant à M. Gaëtan Nadeau, d'Audet, a subi des dommages estimés à \$300 lorsqu'elle a été accrochée par une autre automobile dont le conducteur a poursuivi sa route après l'accident... la Sûreté du Québec, détachement de Lac-Mégantic, tente de découvrir l'auteur de ce délit de fuite commis près de St-Jean-Vianney...

On déplore à La Guadeloupe le décès de Mme Ernest Poulin... la défunte était âgée de 80 ans...

Une automobile conduite par M. Maurice Sévigny, de Disraeli, a été endommagée lorsqu'elle a été accrochée par une autre voiture dont le conducteur a poursuivi sa route après l'accident... on soupçonnerait un jeune homme de St-Gédéon d'être l'auteur de ce délit de fuite commis dans cette localité...

Un accrochage survenu près de Lambton et impliquant les automobiles de MM. Ludger Sévigny, de Lambton, et Gérard Fortin, de St-Romain, a causé des dommages matériels estimés à \$300... personne n'a toutefois subi de blessures dans cet accident...

135 des 175 participants du marcheton des étudiants ont franchi les 20 milles du parcours... un succès éclatant a couronné la compétition...

M. Gérard Fortin a été élu à la présidence du club Optimiste local... il succède à Me Roch Coderre, démissionnaire...

Marcel Lamoureux à la présidence du Comité scolaire provisoire

EAST ANGUS, (GP) — La première réunion des commissions scolaires déléguées du secteur no 6 s'est tenue à l'école Labrecque, dans le but d'élire un président.

A la suite des observations et recommandations des représentants officiels du ministère et de la Fédération des commissions scolaires diocésaines, le président d'élection, Raymond Boursier, directeur général, a procédé à l'élection selon les règles d'usage.

A l'unanimité, M. Marcel Lamoureux a été officiellement élu président du comité scolaire provisoire.

Ce comité comprend donc les commissaires délégués suivants: M. Marcel Lamoureux, président, Mme Yvonne Landreville, d'East Angus; Mme Estelle Gobeil, déléguée des Commissions scolaires de La Patrie, Chartierville, St-Marguerite, St-Isidore, St-Mathias,

Island Brook, Bishopton, St-Adolphe, Fontainebleau; Raoul Gosselin, East Angus; M. Valère Boulanger, East Angus, Cookshire et Sawyerville; M. Clément Prévost, East Angus, Bury et Scottown; M. Alexandre Tousignant, Weedon; M. Russell Reid, East Angus; Ronald Allaire, East Angus.

Par la loi 27, les membres du Conseil provisoire forment une corporation au sens du code civil sous le nom de: "Le Conseil provisoire de la Commission scolaire d'East Angus". Ce conseil provisoire cessera d'exister le 30 juin 1972 pour laisser la place à la nouvelle Commission scolaire.

D'ici là, ce conseil provisoire aura la tâche d'appliquer les principes de la présente loi pour tracer la voie à la Commission scolaire. Il doit à cette fin: a) procéder à l'inventaire de l'actif et du passif de chacune des Commissions sco-

laires existantes; b) dresser un plan d'intégration du personnel; c) préparer le budget de la nouvelle Commission scolaire pour l'année scolaire 1972-73; d) fixer, pour l'année scolaire 1972-73, les taux de la cotisation scolaire; e) engager à titre provisoire le personnel requis; f) préparer les élections scolaires de juin 1972.

L'énumération de ces points saillants de la présente loi laisse entrevoir la lourde responsabilité que devra assumer ce Conseil provisoire nouvellement en fonction. A remarquer que les membres de ce Conseil assument déjà d'imposantes obligations à l'endroit de leur Commission scolaire respective. Tous devront donc, au cours de cette présente année, cumuler des charges et multiplier des réunions pour structurer et planifier la nouvelle Commission scolaire.

La prochaine assemblée se



M. Marcel Lamoureux



LE RETOUR des premiers marcheurs s'est effectué vers midi dimanche, soit seulement quatre heures après le départ. Ces derniers sont: Yvon Desrusseaux, Benoît Roy et Michel Martel, visiblement fatigués. (Photo La Tribune, par Mme G. Pomerleau)

Fêtes à East Angus: drapeaux aux armoiries de la ville et 55 participants au marcheton

EAST ANGUS, (GP) — La journée de dimanche, en a été une de grande envergure pour les citoyens d'East Angus, puisque plusieurs activités se sont déroulées. 55 marcheurs, hommes, femmes et enfants se sont mis en marche pour parcourir une distance de 20 milles. Ce marcheton était organisé par le Club Motoneige East Angus Inc. en collaboration avec l'Oeuvre des Loisirs. Au départ de l'hôtel de ville, les marcheurs étaient précédés par la Sûreté municipale et des majorettes "La Parisienne". Sur les 55 marcheurs, 53 ont parcouru leur 20 milles. Les trois marcheurs Yvan Desrusseaux, Benoît Roy et Michel Martel ont fait le trajet en quatre heures et les derniers, des dames, sont revenues après huit heures de marche sous une température merveilleuse. Ce marcheton a remporté la somme approximative de \$3,832.

Bénédiction
A 14 heures, un spectacle a été présenté au parc Nicol, suivi de la bénédiction des drapeaux, par M. Georges Guay, curé de la paroisse Notre-Dame de la Garde et de la présentation des drapeaux avec les armoiries de la ville d'East Angus, au président de la Légion canadienne, filiale 25 d'East Angus, au frère directeur du collège St-Louis et aux majorettes de l'endroit. La cérémonie s'est déroulée en présence du maire Hervé Maltais, des échevins Robert Fournier, Simon Laqueux, Alphonse Godbout, Roland Boutin, de M. Réal Tardif, président du comité de l'Oeuvre des loisirs.

Ouverture de la ligue régionale de ballon-balai



Le commanditaire du circuit régional de ballon-balai, M. Fernand Fontaine, représentant du gérant des ventes pour la brasserie Labatt, a mis le ballon au jeu entre les capitaines Marc Bonneville et Clément Baillargeon, des clubs Theford Mines et Saison Idéale.

LAC-MÉGANTIC (GD) — Gérard Bouli a marqué deux buts pour conduire les Aramis à une victoire 4-0 sur l'hôtel Audet dans une partie régulière de la ligue régionale de ballon-balai.

Gérald Lacroix et Gaby Gendron ont enregistré les autres buts des vainqueurs.

Dans les autres rencontres au programme, Theford Mines l'a emporté 4-0 sur la Saison Idéale alors que Claude Binette a compté à deux reprises et que Richard Labbé et Yves Poulin ont marqué chacun un but.

Disraeli a défait le club Co-op 2-0 sur des buts de Jean Guillette et de Denis Turgeon. Le Yves Carrier Meubles l'a emporté 6-0 sur le St-Gédéon alors que Jacques Blouin et Bernard Bégin ont compté cha-

Section féminine

Francine Nadeau a réussi le tour du chapeau pour conduire le St-Robert-Bellarmin à une victoire de 4-1 sur le Grenier-Morin. Mariette Lachance a réussi l'autre but des vainqueurs tandis que Madeleine Cloutier évitait le blanchissage aux perdants.

St-Ludger a défait Audet 1-0 sur un fillet de Brigitte Carrier. Lambton l'a emporté 1-0 sur Stornoway grâce à un but de Nicole Boulanger.

Suite d'une série d'articles tirés du rapport Parc-Information

Des terrains de camping pouvant varier des plus sauvages au plus compacts

SHERBROOKE. — Selon Parc-Information, les sites de camping doivent répondre aux demandes populaires. Ils varieront des plus sauvages, aux terrains compacts où l'électricité, les buanderies et les cabinets modernes, l'eau chaude, les abris et l'équipement de jeux sont au service du campeur, en allant des campements entre ces deux extrêmes.

Recherches sur le terrain

"Les recherches ont de la valeur car si elles se conformeront à des fins rattachées au parc, concernant soit la flore, soit la faune ou l'interprétation des attraits de la nature. Dans tous les cas, il faut réduire les dégâts et les conséquences qui peuvent en découler pour le parc. Les parcs nationaux encouragent les activités touristiques auxquelles des groupes peuvent se livrer pendant leurs vacances.

Types de résidences

"Dans un parc, ajoute le rapport, il peut y avoir deux types de résidences: les saisonnières et les annuelles.

"Au début, une loi autorisait et encourageait même la construction de résidences permanentes. Elle s'est transformée et s'applique maintenant aux habitations de service (restauration, hôtels, etc.). La résidence permanente est devenue un privilège très peu commun.

"Dans les premiers parcs, compte tenu du pourcentage de population beaucoup moindre qu'aujourd'hui, les parcs pouvaient facilement répondre aux besoins et autoriseraient l'aménagement de résidences d'été. Il y a peu de temps, on y encourageait la construction de chalets et on y voyait ceci comme une bonne utilisation d'un parc. Aujourd'hui, nous nous demandons s'il est possible de faire jouer les propriétaires de chalets d'un terrain entretenu aux frais des contribuables pour les privilégiés. Tous ces terrains doivent servir au plus grand bénéfice de tous. Il est devenu maintenant, une politique du gouvernement d'acheter tous les chalets privés.

"Les installations du genre urbain ne sont pas admises, dans un parc, à moins de s'harmoniser avec le milieu. Dans un parc, les loisirs en plein air sont tout indiqués pourvu qu'ils ne détériorent en aucune façon ce dernier. C'est donc dire que nous excluons tout ce qui est bruyant ou éclatant (style foires ou parcs d'attractions).

Habités à leur genre de vie, les gens désirent-ils changer?

Camping sauvage
"Les terrains de camping sauvages se situeraient le long des pistes secondaires et des sentiers sauvages. Ils possèderaient comme installations, les emplacements désignés pour les tentes, la fosse aux ordures, le puits collecteur et les fosses d'aisance. Il est préférable d'interdire le camping dans les parcs nationaux trop petits.

SHERBROOKE — "Les gens sont en général très réticents face au changement. Ils vont critiquer les gouvernements fédéral et provincial qui leur semblent les seuls responsables de la situation où ils se trouvent; ils deviennent agressifs, veulent que ça change, etc. Mais rares sont les changements qui ne dérangent personne et c'est à ce moment-là, qu'ils deviennent plus réticents. Comme nous l'avons déjà dit, ils se rendent compte que leur situation est précaire, mais ils se sentent, si on peut dire, habitués à leur genre de vie et ne désirent peut-être pas réellement changer".

parc qui laissait supposer des dangers d'expropriations, les gens se sont-ils montrés sur la défensive.

"Une chose qu'on a pu remarquer souligne le rapport, c'est que les individus ont de la difficulté à croire que l'industrie touristique puisse faire réellement vivre une région. Ils sont habitués à l'industrie du bois et à l'agriculture. La plupart des gens n'ont probablement pas visité des centres qui vivent presque exclusivement du tourisme, par exemple Percé en Gaspésie.

"Dans nos réunions, nous avons eu des gens de l'extérieur, qui venaient de Montréal ou d'ailleurs et qui ont des chalets dans la région. Ces gens étaient tout aussi et même plus réticents que les résidents permanents, à une éventuelle expropriation. Ces villégiateurs qui sont venus dans la région, habituellement grâce à des contacts personnels ou qui sont des anciens résidents des environs, se sont attachés à leur deuxième demeure et tiennent à la garder.

CHRONIQUE SUR L'HABITATION
(A titre d'information publique)

Votre nouvelle maison nous intéresse au plus haut point!

Rigoles et semelles

Les rigoles agissent en fonction de socle de la fondation et transmettent les charges au sol. Le genre et les dimensions des rigoles devraient convenir aux conditions du sol et doivent être à une profondeur suffisante en bas du niveau du sol pour les protéger contre l'action de la gelée. La perte de chaleur par la fondation près des rigoles accordée une certaine protection contre l'action de la gelée. Si un terrain a été remblayé, la fondation devrait être prolongée afin de traverser la couche de remblayage jusqu'au sol non dérangé et conçue de manière à répondre aux exigences des conditions du remblayage. Dans les secteurs où le sol est instable, les rigoles et les fondations devraient être spécialement conçues ou il faudrait s'en tenir aux pratiques locales dont l'emploi s'est avéré un succès.

RIGOLLES. Les dimensions de rigoles devraient être conformes aux exigences du code local. Une méthode de déterminer la dimension dans le cas d'un sol de stabilité moyenne est illustrée à la figure 4. Il devrait y avoir un débord de la rigole au delà de chaque face du mur sur une largeur de 4 pouces au moins. Si la résistance portuse du sol est basse, il peut être nécessaire d'installer des rigoles plus larges et armées.

Voici quelques règles qui s'appliquent au calcul et à la construction des rigoles:

1. Les rigoles doivent avoir au moins 6 pouces d'épaisseur.
2. Si l'excavation de la rigole est trop profonde, il faut suppléer avec du béton — ne jamais remblayer.
3. Il faut utiliser des coffrages pour la rigole lorsque les conditions du sol empêchent de bien dresser les tranchées de rigole.
4. La profondeur minimale des rigoles est établie d'après les conditions du sol et la pénétration de la gelée.
5. Il faut armer les rigoles de barres d'acier lorsqu'elles traversent les tranchées de tuyaux qui ne sont pas bien domées.
6. Lorsque le temps est au gel, il faut protéger le béton d'une couche épaisse de paille ou d'un autre matériau isolant approprié.

SEMELLES DE POTEAU. Une semelle de poteau devrait être centrée sous la pièce qu'elle appuie. Une semelle varie dans ses dimensions suivant la résistance admissible du sol et la charge qu'elle appuie. Sur un sol stable moyen, les dimensions ordinaires sont de 4 pieds carrés pour les maisons à un étage, et de 6 pieds pour les maisons à deux étages. L'épaisseur minimale devrait être de 6 pouces et jamais inférieure au débord.

Une semelle de foyer et de cheminée est ordinairement mise en place en même temps que les autres semelles ou rigoles.

FONDATIONS EN GRADINS. Il peut être requis d'avoir recours à une fondation en gradins, lorsque l'emplacement est très incliné ou qu'il se présente un sol instable. La partie verticale du gradin devrait être mise en place en même temps que la rigole. Le fond de la fondation doit toujours reposer sur un sol intact. Chaque assise de béton devrait être au niveau.

Le raccordement vertical entre les rigoles dénivelées devrait être en béton d'au moins 6 pouces d'épaisseur et de la même largeur que la rigole. Certaines pentes raides peuvent exiger plus d'un gradin. Sauf dans le roc, la distance verticale entre les gradins ne devrait pas dépasser 2 pieds, et la distance horizontale d'un gradin à l'autre ne devrait pas être inférieure à 2 pieds. Dans le cas des pentes très raides, ou il est impossible de s'en tenir à ces exigences, des rigoles spéciales peuvent être requises.

Message de la Société des Constructeurs d'Habitations de Sherbrooke et District Inc. Bureau au 275, rue Lavallée — Tél.: 567-4762

GERARD ALLARD
220
18a Avenue Sud Sherbrooke 562-1618
Spécialiste en maisons à prix modique.

ROBERT & ROBERT
Matériaux de construction
St-François-Xavier de Brompton, Qué.
Tél.: 845-2731

GEORGES RIENDEAU
Entrepreneur général.
Spécialité: habitations familiales.
1272, Leroque — Sherbrooke
5 6 2 - 0 8 6 5

LIONEL DALLAIRE
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
2210, RUE ALBERT LOZEAU, SHERBROOKE

40 postes dans 10 conseils municipaux mis en jeu aux Villes frontalières

Nouvelles express

ROCK ISLAND, (MD) — Un total de 40 dirigeants, membres de 10 conseils municipaux des Villes frontalières sortent de charge le 25 ou le 31 octobre. Ce derniers pourront toutefois se représenter. Il s'agit de dirigeants des municipalités de Ayer's Cliff, Barnston, Barnston-Ouest, Beebe, Canton de Stanstead, Hatley, North Hatley, Ogden, Stanstead, Stanstead-Est.

Ayer's Cliff
Dans la municipalité de Ayer's Cliff les nominations se feront le 31 octobre. Le maire L. Royce Martin et trois échevins, MM. Jean-Paul Verpaels

(2), W. E. Whipple (5) et I. E. Wood (6), sortent de charge.

Barnston
Dans Barnston, le jour des nominations aura lieu le 25 octobre. Le maire M. Antonio Thibault et les conseillers Joseph O. Cabana (4), Jean-Marie Tremblay (5), et Roland Boulanger (6) sortent de charge.

Barnston-Ouest
Dans Barnston-Ouest, le jour des nominations se tiendra le 31 octobre. Le maire M. Onés Cloutier, et les conseillers: MM. Avery Davis (1), Turner Hunter (3), et Fernand Breault (6), sortent de charge.

Beebe
Dans Beebe, le jour des mises en nominations est fixé le 31 octobre. Le maire, M. Hugo Lapenna et les conseillers: MM. Jules Groleau (2), Roland Drew (3), et Stanley Emslie (5), sortent de charge.

Canton de Stanstead
Dans la municipalité du Canton de Stanstead, le jour des mises en nomination est fixé le 31 octobre. Le maire, M. Charles Parthington, et les conseillers suivants sortent de charge: MM. Robert Jones (2), Brian Kay (3), et Stanley Keet (6).

Village de Hatley
Dans la municipalité du vil-

lage de Hatley, le maire, M. Gerald B. Johann, et les échevins: MM. Kenneth Ward (3), George Arthwell (1), et William Cutler sortent de charge. La journée de nominations se tiendra le 31 octobre courant.

North Hatley
Dans North Hatley, le jour des nominations se fera le 25 octobre courant. Le maire, M. Harry Krichew et les échevins Ronald L. Reed, Bruce A. Bishop et Camille Ladouceur sortent de charge.

Ogden
Dans la municipalité de Ogden, le jour des nominations se fera le 25 octobre. Le maire

M. Raymond Bacheider et les conseillers: MM. Melvin Smith, Antonio Fauteux et Léo Beauchemin sortent de charge.

Stanstead
Dans la municipalité de Stanstead, le jour de la nomination se fera le 25 octobre. Le maire M. Edward J. Struthers et les trois échevins suivants sortent de charge. Il s'agit des échevins: MM. Peter Béasse (2), Roger Roy (3), et Delmar White (5).

Stanstead-Est
Dans la municipalité de Stanstead-Est, le jour des nominations se fera le 31 octobre. Le maire M. Ullysse Cloutier et

les conseillers, William Brus (1), Rosario Fauteux (3), et Wendie Cass (6), sortent de charge.

Communication-Québec: halte à Coaticook

COATICOOK — La tournée d'information régionale organisée par Communication-Québec, fera halte ce soir à l'école Sacré-Coeur de Coaticook, au 211 rue St-Jean-Baptiste, de 7h. 30 à 10h. p.m.

La population pourra y obtenir des renseignements, de la documentation et des réponses à une foule de questions, qu'il s'agisse d'emploi ou d'éducation, d'impôt ou d'assurance-maladie, d'agriculture ou de bien-être.

Treize ministères ou organismes para-gouvernementaux seront représentés à cette assemblée.

ROCK ISLAND, (MD) — Le rapport sommaire concernant le dîner de la paroisse du Sacré-Coeur de Stanstead indique qu'il a rapporté la somme de \$1.400.

Le Dr Gilles Bouchard, de Rock Island, laisse pousser sa moustache à la "Derek Sanderson". Ce dernier espérait que les Pirates de Pittsburgh gagnent et son rêve a été réalisé... Pour revenir à la moustache il se peut que ceci soit dû à son cousin des Canadiens, le célèbre défenseur de Montréal...

Le député du comté de Compton aux Communes, M. Henry Latulippe, était de passage hier aux Villes frontalières. Il vient rencontrer les citoyens de son comté et ce à chaque mois. Les rencontres ont lieu au Motel Impérial de Stanstead. Ces visites se font le 15 du mois, ou le lundi qui suit de plus près le 15 du mois.

Robert St-Hilaire et Denis Parent respectivement de Rock Island et Stanstead ont fait pratiquer les joueurs de l'équipe les Jets Junior "C" dimanche après-midi à l'aréna de Magog. Un total de près de 30 joueurs ont participé à cette rencontre.

La prochaine séance d'entraînement aura lieu ce soir à l'aréna de Coaticook. Plusieurs de ces jeunes sont en excellentes conditions et ils continuent à s'entraîner à la course principalement.

LA TRIBUNE

de magog, coaticook, villes frontalières

PAGE 4

SHERBROOKE, MARDI, 19 OCTOBRE 1971

Georges Vaillancourt relancé dans la course à la mairie

COATICOOK, (RR) — Le maire de Coaticook, M. Georges Vaillancourt a accepté, hier soir, de poser sa candidature et demander un renouvellement de son mandat à la mairie de Coaticook alors qu'une imposante délégation de citoyens se rendait à son domicile pour lui demander de le faire.

M. Vaillancourt, qui n'avait pas encore laissé présager sa candidature ni une intention quelconque d'abandonner la scène municipale, a permis de faire circuler son bulletin de présentation et souhaite qu'il pourra continuer à servir la population de son mieux.

Bien que M. Georges Vaillancourt n'ait en aucun temps laissé transparaître ses intentions de revenir à la mairie en novembre, jamais, à Coaticook il a été question non plus de le remplacer au conseil par un autre candidat.

M. Vaillancourt, a laissé entendre, au groupe qui lui rendait visite, qu'il est prêt à continuer à travailler pour la ville de Coaticook tant et aussi longtemps que ses fonctions comme membre de l'Assemblée nationale le lui permettront.

S'il advenait que l'on me donne d'autres fonctions à

remplir à Québec, je me verrai cependant dans l'obligation de démissionner.

M. Vaillancourt, s'est par ailleurs dit très heureux de constater que les élections, cette année, suscitent beaucoup d'intérêt. Le fait qu'il y ait de nombreux candidats démontre que de plus en plus on s'intéresse à l'administration municipale.

M. Vaillancourt a également fait remarquer que son poste au parlement de Québec, lui est d'un grand secours lorsqu'il s'agit de négocier pour la ville et qu'à plusieurs reprises, il a réussi à obtenir des subventions.

En ce qui a trait à l'industrie ou plutôt à l'implantation de nouvelles industries à Coaticook, M. Vaillancourt a fait remarquer que tous les jours on négocie avec quelqu'un à ce propos, mais le plus grand handicap est sans contredit le fait que ceux qui désire s'installer n'ont pas le premier cent bien souvent et que la ville n'a pas le droit de construire la bâtisse pour les abriter en vertu de la loi.

Quand à l'administration même, à l'hôtel de ville, le maire Vaillancourt a annoncé son intention de changer la formule des commissions, en donnant

une forme plus officielle afin que les assemblées de ces commissions soient faites de façon à rapporter au maximum.

J.-M. Roy, sur la liste de la nouvelle équipe de candidats

COATICOOK, (RR) — L'intérêt pour la chose publique semble prendre de plus en plus d'ampleur à Coaticook, à mesure qu'approche la date limite de la mise en candidature.

Hier, un troisième nom, celui de M. Jean-Marie Roy, faisait son entrée sur la scène, et s'ajoutait aux deux noms déjà connus comme membres de la nouvelle équipe, récemment formée, et qui, de plus, a toujours été mêlé d'assez près à divers organismes publics a déclaré que ses intentions premières, en endossant les vues de l'équipe dont il se dit membre convaincu, est bien de pouvoir, par son accession au conseil, faire participer la population à la chose publique.

Lors de l'entretien avec M. Jean-Marie Roy, alors qu'il annonçait officiellement sa

candidature au siège numéro 6 pour y faire la lutte à M. Emile R. Provenche, si toutefois ce dernier décide de solliciter un autre mandat, chose qu'il n'a pas encore vigluquée, M. Roy a fortement insisté sur le thème de l'équipe "De redonner la ville aux citoyens de Coaticook".

M. Roy, qui possède plusieurs années d'expérience en administration, et qui, de plus, a toujours été mêlé d'assez près à divers organismes publics a déclaré que ses intentions premières, en endossant les vues de l'équipe dont il se dit membre convaincu, est bien de pouvoir, par son accession au conseil, faire participer la population à la chose publique.

L'Assemblée nationale, annonce l'émission d'un chèque au montant de \$50,000 au Centre d'arts d'Orford.

Dans le communiqué remis à la presse, M. Vaillancourt a fait remarquer que ce montant représentait la dernière tranche d'une subvention totale de \$80,000 pour l'année financière 1971-72.

Buffet-dansant du club Lions à Magog

MAGOG, (RLC) — Le club des Lions de Magog a organisé son buffet-dansant annuel au club de golf du mont Orford samedi soir. Le tout était sous la présidence du premier vice-président du club, M. Paul Gavon.

La soirée a débuté vers 19 heures et une foule nombreuse s'était rendue au club pour assister à cet événement annuel. La soirée avait été organisée par M. Pierre-Paul Landreville et deux dames dévouées occupées de la décoration de la salle, décoration très réussie d'ailleurs.

Magog en bref

MAGOG, (RLC) — Les directeurs de la ligue Anti-fleau no 1 au Québec tiennent à spécifier que des cartes de membres seront bientôt disponibles pour tous les membres de cette ligue.

Les Dames auxiliaires de l'hôpital La Providence de Magog tiendront leur assemblée générale le 20 octobre, soit mercredi prochain. Cette assemblée se tiendra à 20 heures à l'hôpital même.

Dans le cadre des préparatifs pour le défilé du Père Noël qui aura lieu en décembre, on commencera aujourd'hui à solliciter les propriétaires de magasins et de restaurants de la ville en vue d'obtenir les éléments nécessaires à un tel défilé.

Ce soir, au Motel Cabana, les Lions de Magog tiendront leur souper régulier. A l'agenda, on remarque un rapport détaillé du buffet dansant, une remise d'un don à l'harmonie Notre-Dame de Magog, une discussion sur le club Léo et un projet fort intéressant. C'est à compter de 19 heures.

L'ASSOCIATION DES LABOUREURS DU COMTE DE STANSTEAD

Les officiers et directeurs désirent exprimer leur appréciation envers tous les individus, conseillers et entreprises commerciales pour avoir contribué monétairement ou en marchandise à notre association. Votre générosité nous a permis d'organiser un nouveau, avec succès, le concours de labour dans le comté de Stanstead, ainsi que le concours provincial cette année.

Howard C. Ayer
Secrétaire-trésorier
Comité de Stanstead
Association des Laboueurs

Suite d'une série d'articles tirés du rapport Parc-Information

Des terrains de camping pouvant varier des plus sauvages au plus compacts

SHERBROOKE. — Selon Parc-Information, les sites de camping doivent répondre aux demandes populaires. Ils varient des plus sauvages, aux terrains compacts où l'électricité, les buanderies et les cabinets modernes, l'eau chaude, les abris et l'équipement de jeux sont au service du campeur, en allant des campements entre ces deux extrêmes.

Les terrains de camping semi-équipés se situent à proximité des voies carrossables et des endroits les plus fréquentés du parc. Ils offriraient au campeur un paysage semi-naturel, en incluant les installations essentielles comme auberge, cabinets modernes, abris de cuisine.

Chaque emplacement de camping aurait de 75 à 100 pieds au minimum et 60 à 240 unités sur le terrain. Chaque unité se composerait d'un emplacement pour la tente, une table, un foyer et le stationnement.

Recherches sur le terrain

"Les recherches ont de la valeur que si elles se conforment à des fins rattachées au parc, concernant soit la flore, soit la faune ou l'interprétation des attraits de la nature. Dans tous les cas, il faut réduire les dégâts et les conséquences qui peuvent en découler pour le parc. Les parcs nationaux encouragent les activités touristiques auxquelles des groupes peuvent se livrer pendant leurs vacances.

Types de résidences
"Dans un parc, ajoute le rapport, il peut y avoir deux types de résidences: les saisonnières et les annuelles.
"Au début, une loi autorisait et encourageait même la construction de résidences permanentes. Elle s'est transformée et s'applique maintenant aux habitations de service (restau-

rants, hôtels, etc.). La résidence permanente est devenue un privilège très peu commun.

"Dans les premiers parcs, compte tenu du pourcentage de population beaucoup moindre qu'aujourd'hui, les parcs pouvaient facilement répondre aux besoins et autoriserait l'aménagement de résidences d'été. Il y a peu de temps, on y encourageait la construction de chalets et on y voyait ceci comme une bonne utilisation d'un parc. Aujourd'hui, nous nous demandons s'il est possible de faire jouir les propriétaires de chalets d'un terrain entretenu au frais des contribuables ou des individus privilégiés. Tous ces terrains doivent servir au plus grand bénéfice de tous. Il est devenu maintenant, une politique du gouvernement d'acheter tous les chalets privés.

"Les installations du genre urbain ne sont pas admises,

dans un parc, à moins de s'harmoniser avec le milieu. Dans un parc, les loisirs en plein air sont tout indiqués pourvu qu'ils ne détériorent en aucune façon ce dernier. C'est donc dire que nous excluons tout ce qui est bruyant ou éclatant (style foires ou parcs d'attractions).

"Les divertissements ajoutés au parc ne doivent pas être faits pour amener le visiteur qui autrement ne viendrait pas. Ils ne doivent pas non plus être aménagés dans l'espoir d'accroître le nombre de touristes.

"Des installations pour des activités d'un groupe restreint de gens seront permises seulement après l'étude de tous les facteurs entrant en ligne de compte (possibilité d'installation à l'extérieur du parc).

"Il est essentiel de déterminer la fonction et le but des terrains propres à offrir des services aux visiteurs."

Habités à leur genre de vie, les gens désirent-ils changer ?

SHERBROOKE — "Les gens sont en général très réticents face au changement. Ils vont critiquer les gouvernements fédéral et provincial qui leur semblent les seuls responsables de la situation où ils se trouvent; ils deviennent agressifs, veulent que ça change, etc. Mais rares sont les changements qui ne dérangent personne et c'est à ce moment-là, qu'ils deviennent plus réticents. Comme nous l'avons déjà dit, ils se rendent compte que leur situation est précaire, mais ils se sentent, si on peut dire, habitués à leur genre de vie et ne désirent peut-être pas réellement changer."

Aussi lorsque l'équipe de Parc-Information, arrivait dans les villages avec un projet de

parc qui laissait supposer des dangers d'expropriations, les gens se sont-ils montrés sur la défensive.

"Une chose qu'on a pu remarquer souligne le rapport, c'est que les individus ont de la difficulté à croire que l'industrie touristique puisse faire réellement vivre une région. Ils sont habitués à l'industrie du bois et à l'agriculture. La plupart des gens n'ont probablement pas visité des centres qui vivent presque exclusivement du tourisme, par exemple Percé en Gaspésie.

"Dans nos réunions, nous avons eu des gens de l'extérieur, qui venaient de Montréal ou d'ailleurs et qui ont des chalets dans la région. Ces gens étaient tout aussi et même plus réti-

cents que les résidents permanents, à une éventuelle expropriation. Ces villageois qui sont venus dans la région, habituellement grâce à des contacts personnels ou qui sont des anciens résidents des environs, se sont attachés à leur deuxième demeure et tiennent à la garder.

"Il nous faut préciser que nous avons perçu une évolution chez les participants à nos réunions dans leur façon de voir l'implantation d'un parc dans leur région. Comme bon nombre de gens passent progressivement d'un pessimisme non voilé à un optimisme assez étonnant, on peut donc dire que les gens portent un fort intérêt à ce qui a trait à une évolution."



CHRONIQUE SUR L'HABITATION

(A titre d'information publique)

Notre nouvelle maison nous intéresse au plus haut point !

OUVRAGE DE BETON
Le béton, tant ordinaire qu'armé, est employé à plusieurs fins dans la construction d'une maison.

Dans la plupart des endroits, il est possible d'obtenir du béton prêt-à-l'emploi. Lorsque le mélange se fait en chantier, l'eau et l'agrégat doivent être propres et exempts de quantités nocives de matières organiques ou d'autres substances qui pourraient nuire à la qualité du béton. Dans le cas du béton ordinaire, il ne faut pas employer plus de 4 1/2 gallons impériaux d'eau pour chaque sac de 87 1/2 livres de ciment. Dans le cas du béton armé, il faut employer au plus 4 gallons impériaux d'eau pour chaque sac de 87 1/2 livres de ciment. Ces quantités sont fondées sur une teneur moyenne en humidité de l'agrégat.

Le dosage de l'agrégat fin et grossier, du ciment et de l'eau devrait être établi afin de produire un mélange qui se placera facilement dans les angles et autour de l'armature sans qu'il y ait ségrégation des matériaux ou d'eau libre surmontante. Après 28 jours de vieillissement, les bétons ordinaire et armé devraient avoir une résistance minimale à la compression de 2,000 et 2,500 livres par pouce carré, respectivement.

Les agrégats qui consistent habituellement en sable, gravier et pierre concassée devraient être bien lavés. Les proportions de ciment, de sable et d'agrégats grossiers varient en quelque sorte suivant la grosseur maximale de l'agrégat. Les proportions indiquées au Tableau 1 sont généralement jugées acceptables.

Chaque fois que la chose est possible, il faut mettre le béton en place sans interruption et le tenir à niveau partout dans l'espace où il est déposé. Lorsqu'il est nécessaire d'interrompre les opérations pour plus de quelques heures, il faut s'assurer de nettoyer, érafler et de mouiller la surface du béton déjà mis en place avant d'ajouter du béton frais. Tous les joints verticaux devraient former un adent ou clé. Il faut travailler et planer le béton pour enlever les poches d'air et pousser le béton dans toutes les parties des coffrages.

Pour temps chaud, il faut protéger le béton contre un séchage trop rapide. Le béton devrait être tenu humide après l'avoir mis en place étant donné qu'un séchage rapide en réduit la résistance et peut avoier la surface exposée des trottoirs et des entrées de cour.

Lorsque la température de l'air ambiant est en bas de 40° F., le béton devrait être tenu à une température qui n'est pas inférieure à 50° F. pendant qu'il est malaxé et mis en place, puis maintenu à cette température pour 72 heures pendant le vieillissement. Dans ce but, il faut chauffer l'eau et l'agrégat et recouvrir les coffrages et y apporter de la chaleur pendant que le béton durcit.

FONDATEMENTS
La fondation forme un emmurement pour le sous-sol ou le vide sanitaire et supporte le mur, le plancher, le toit et les autres charges du bâtiment. Les murs de béton et de maçonnerie d'éléments sont les deux genres qui sont employés le plus communément.

L'épaisseur de la fondation et le genre de construction sont habituellement régis par le code local de construction. L'épaisseur du mur de béton et de maçonnerie d'éléments peut varier de 6 à 12 pouces, suivant leur profondeur en bas du niveau du sol et l'appui latéral qu'offre le système de charpente du plancher. Lorsqu'il se présente un sol instable, la fondation et la rigole devraient être spécialement conçues ou il faudrait suivre les pratiques locales qui ont réussi.

Afin d'assurer une hauteur libre suffisante au sous-sol, la hauteur nette des murs ne devrait pas être inférieure à 6 pieds 4 pouces depuis le dessus du sol fini au sous-sol jusqu'à la sous-face des poutres ou des solives.

Rigoles et semelles
Les rigoles agissent en fonction de socle de la fondation et transmettent les charges au sol. Le genre et les dimensions des rigoles devraient convenir aux conditions du sol et doivent être à un profondeur suffisante en bas du niveau du sol pour les protéger contre l'action de la gelée. La pente de chaleur par la fondation près des rigoles accorde une certaine protection contre l'action de la gelée. Si un terrain a été remblayé, la fondation devrait être prolongée afin de traverser la couche de remblayage jusqu'au sol non dérangé et conçu de manière à répondre aux exigences des conditions du remblayage. Dans les secteurs où le sol est instable, les rigoles et les fondations devraient être spécialement conçues ou il faudrait s'en tenir aux pratiques locales dont l'emploi s'est avéré un succès.

RIGOLLES Les dimensions de rigoles devraient être conformes aux exigences du code local. Une méthode de déterminer la dimension dans le cas d'un sol de stabilité moyenne est illustrée à la figure 4. Il devrait y avoir un débord de la rigole au delà de chaque face du mur sur une largeur de 4 pouces au moins. Si la résistance porteur du sol est basse, il peut être nécessaire d'installer des rigoles plus larges et armées.

Voici quelques règles qui s'appliquent au calcul et à la construction des rigoles :

1. Les rigoles doivent avoir au moins 6 pouces d'épaisseur.
2. Si l'excavation de la rigole est trop profonde, il faut suppléer avec du béton — ne jamais remblayer.
3. Il faut utiliser des coffrages pour la rigole lorsque les conditions du sol empêchent de bien dresser les tranchées de rigole.
4. La profondeur minimale des rigoles est établie d'après les conditions du sol et la pénétration de la gelée.
5. Il faut armer les rigoles de barres d'acier lorsqu'elles traversent les tranchées de tuyaux qui ne sont pas bien drainées.
6. Lorsque le temps est au gel, il faut protéger le béton d'une couche épaisse de paille ou d'un autre matériau isolant approprié.

SEMELLES DE POTEAU. Une semelle de poteau devrait être enterrée sous la pièce qu'elle appuie. Une semelle varie dans ses dimensions suivant la résistance admise du sol et la charge qu'elle appuie. Sur un sol stable moyen, les dimensions ordinaires sont de 4 pieds carrés pour les maisons à un étage, et de 6 pieds pour les maisons à deux étages. L'épaisseur minimale devrait être de 6 pouces et jamais inférieure au débord.

Une semelle de foyer et de cheminée est ordinairement mise en place en même temps que les autres semelles ou rigoles.

FONDATEMENTS EN GRADINS. Il peut être requis d'avoir recours à une fondation en gradins, lorsque l'emplacement est très incliné ou qu'il se présente un sol instable. La partie verticale du gradin devrait être mise en place en même temps que la rigole. Le fond de la fondation doit toujours reposer sur un sol intact. Chaque assise de béton devrait être à niveau.

Le raccordement vertical entre les rigoles dénivelées devrait être en béton d'au moins 6 pouces d'épaisseur et de la même largeur que la rigole. Certaines pentes raides peuvent exiger plus d'un gradin. Sauf dans le roc, la distance verticale entre les gradins ne devrait pas dépasser 2 pieds, et la distance horizontale d'un gradin à l'autre ne devrait pas être inférieure à 2 pieds. Dans le cas des pentes très raides, ou il est impossible de s'en tenir à ces exigences, des rigoles spéciales peuvent être requises.

Message de la

Société des Constructeurs d'Habitations de Sherbrooke et District Inc
Bureau au 275, rue Lavallée — Tél.: 567-4762

<p>GERARD ALLARD 220 150 Avenue St-Jean, Sherbrooke 562-1619 Spécialiste en maisons à prix modique.</p>	<p>ROBERT & ROBERT Matériaux de construction St-François-Xavier de Brompton, Qué. Tél.: 845-2731</p>	<p>GEORGES RIENDEAU Entrepreneur général. Spécialité : habitations familiales. 1272, Laroque — Sherbrooke 562-0865</p>	<p>LIONEL DALLAIRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL 2240, RUE ALBERT LOZEAU, SHERBROOKE</p>
--	---	---	--